

DEPARTEMENT DE L'EURE (27)

LES THILLIERS EN VEXIN

Voie communale n°41

Clos du Chemin Blanc

Projet de 14 lots à bâtir

PLAN DE VENTE LOT N°4

CADASTRE

Section: A
Lieu-dit: "Les Thilliers"

Maître d'ouvrage



509 Contre Allée
Route de Neufchâtel
76230 ISNEAUVILLE

Maître d'Oeuvre

Bureau d'études V.R.D.
EUCLYD EUROTOP

BP 227 - 34 bis rue du Maréchal Leclerc
27700 LES ANDELYS
Tél : 02.32.54.21.47
Fax : 02.32.54.15.88

Indice	Nature des Modifications	Date	Références cabinet
		Déc. 2013	Dossier n°: A11207/LEM/FRE Fichier: A11207-PA-PL VENTE_2013.dwg



31 bis, rue du Maréchal Leclerc
27700 LES ANDELYS
Tél : 02 32 54 21 47 - Fax : 02 32 54 15 88
E-mail : andelys@euclid-eurotop.fr
Site : www.cabinet-eurotop.com





LES THILLIERS-EN-VEXIN
ALTITUDE LOTISSEMENT
Clos du Chemin Blanc



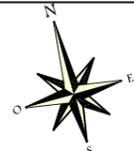
**Euclid
Eurotop**

Cabinet **Géomètres-Experts**
LES ANDELYS

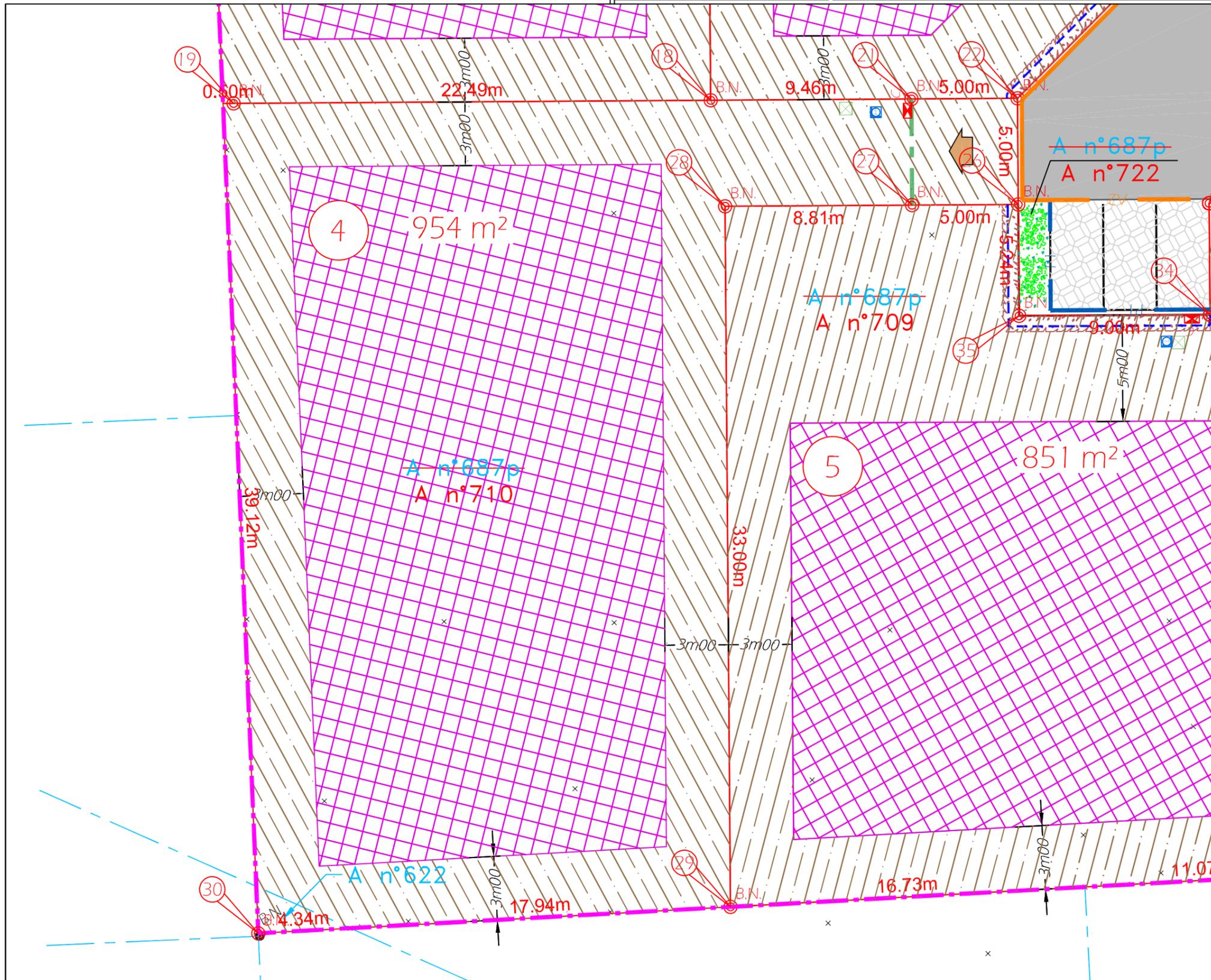
Décembre 2013

Sans échelle

PLAN DE VENTE LOT 4



LES THILLIERS-EN-VEXIN
ALTITUDE LOTISSEMENT
Clos du Chemin Blanc



LEGENDE TOPOGRAPHIQUE

- Borne O.G.E
- B.N.
- Borne O.G.E plantée le 04/09/2012
- Cotation linéaire
- Cote Projet théorique (système indépendant)

Les côtes altimétriques projet sont théoriques avant les travaux de voirie. Par conséquent, il appartiendra aux acquéreurs et constructeurs de vérifier ses altitudes avant les constructions.

LEGENDE DOCUMENT GRAPHIQUE

- ACCES EN BETON BALAYÉ
- ZONE CONSTRUCTIBLE pour l'habitation principale et les annexes
- ZONE INCONSTRUCTIBLE (sauf pour abris de jardin de surface < 15m²)
- RECUL DE CLOTURE imposé (0m50)
- RECUL DE PORTAIL imposé (5m00)
- Haie imposée à planter par le lotisseur
- ACCES au lot (Position imposée + + recul de portail de 5m00 obligatoire)
- Distance de constructibilité

BRANCHEMENT AUX LOTS

- Regard de branchement Télécom
- Coffret de comptage électrique
- Citerneau eau potable

La position des bornes est donnée à titre indicatif et pourra être modifiée au cours du bornage.

L'emplacement des réseaux et des branchements est donné à titre indicatif et sera confirmé au moment de l'exécution des travaux de viabilisation des parcelles.